

2024-1909
2024-06-05

GROUPE

44

FONGICIDE

AmyProtec 42®

Fongicide microbien

Organisme vivante
Suspension

Pour la suppression partielle de la gale commune de la pomme de terre et de la pourriture du bulbe basal dans l'ail

PRODUIT COMMERCIAL

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER
TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF: *Bacillus amyloliquifaciens* souche FZB42, un minimum de 2.5×10^{10} spores/mL

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT POTENTIEL

N° D'ENREGISTREMENT : 33815 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 0.5L – 1000L



1350, rue Regent
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 2G6
Tél. : 1-506-444-5690

Numéro de lot :
Date de fabrication :

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Sensibilisant potentiel. Peut irriter les yeux. Éviter de respirer les brumes de vaporisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants imperméables, une chemise à manche longue, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection, ainsi qu'un respirateur ou masque antibrouillard approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N-95, R-95 ou P-95 pendant la manipulation, le mélange, le chargement ou l'application du produit et pendant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) :

NE PAS pénétrer ni permettre l'accès aux zones traitées pendant 4 heures ou avant que les bouillies de pulvérisation ne soient retombées, à moins de porter des gants imperméables, une chemise à manches longues, un pantalon long et des chaussures avec des chaussettes et un respirateur ou masque antibrouillard approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N-95, R-95 ou P-95.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

GÉNÉRALITÉS : Consulter un médecin immédiatement si une irritation apparaît et persiste ou si celle est sévère. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES :

AmyProtec 42 est un produit biologique contenant les spores de la bactérie du sol d'origine

naturelle, *Bacillus amyloliquefaciens* souche FZB42, pour une utilisation préventive contre certaines maladies transmises par le sol, sur les cultures indiquées. AmyProtec 42 aide au contrôle des maladies transmises par le sol. Cette action est plus efficace si une première application est faite le plus tôt possible pendant le développement des racines et des plantes. Appliquer AmyProtec 42 dans le cadre d'une stratégie de gestion intégrée de la maladie.

Bien lire toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. En cas de questions, appeler le fabricant au 1-506-444-5690 ou pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Taux d'application

Culture	Maladie	Taux d'application	Commentaires
Pommes de terre	Gale commune (<i>Streptomyces scabies</i>) (Répression partielle)	1.0 L/ha (pulvérisation dans le sillon)	Appliquer en pulvérisation dans le sillon au moment du semis.
		230 mL/100 kg semences (traitement de semences)	Pulvériser sur les plantons, bien mélanger et laisser sécher avant de semer. Minimiser la période entre le traitement et la plantation.
Ail	Pourriture du bulbe basal (<i>Fusarium oxysporum</i>) (Répression partielle)	0.4 mL/L (par trempage du sol)	Appliquer par trempage du sol lors de la plantation.

MODE D'EMPLOI:

Toujours diluer AMYPROTEC 42 avec de l'eau avant utilisation. Le produit n'est actif que si le sol est suffisamment humide et que la température est supérieure à 12 ° C.

APPLICATION PAR TREMPAGE: Ajouter 0.4 mL d'AmyProtec 42 dans chaque 1 L d'eau et appliquer sur les greffes. Utiliser 10 000 à 30 000 litres de suspension par l'hectare pour un mouillage uniforme du sol et de la zone racinaire. Ajuster la quantité d'eau pour les conditions spécifiques.

APPLICATION DANS LE SILLON: Utiliser un équipement mécanique ou motorisé courant pour une application au sol ou appliquer avec un pulvérisateur à main sur de petites parcelles. S'assurer que la taille de la buse de pulvérisation est d'au moins 60 mailles (0,025 cm). Après avoir pulvérisé la zone traitée, bien irriguer pour bien imbiber le produit dans la zone racinaire.

APPLICATION DES PLANTONS: Bien agiter avant l'application. Utiliser 230 mL d'AmyProtec 42 par 100 kg de semences. Si une meilleure couverture est requise, diluer AmyProtec 42 avec 1 à 3 L d'eau avant

2024-1909
2024-06-05

l'application. Pulvériser sur les plantons, bien mélanger et laisser sécher avant de semer. Appliquer avec les méthodes et équipements couramment utilisés. Les plantons peuvent être traités directement dans le réservoir de semences. Minimiser la période entre le traitement et la plantation.

AGITER OU REMUER le mélange fréquemment avant ou pendant l'emploi afin d'empêcher que le produit ne se dépose.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau

ENTREPOSAGE : Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ce produit devrait être utilisé dans les 12 mois de la date de fabrication lorsqu'entreposé à 25°C.

ÉLIMINATION :

Contenants ne pouvant être recyclés:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

2024-1909
2024-06-05

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants récupérables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.